



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN S.D.
Aux contribuables de la Municipalité

AVIS DE PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 2023-343

RÈGLEMENT 2023-343 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-241 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, que le « RÈGLEMENT 2023-343 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-241 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1 »

A été adopté par la Municipalité le 10 octobre 2023 ;

A été approuvé par le MAMOT le 31 octobre 2023 ;

A été publié à la Gazette Officielle le 16 décembre 2023 ;

Et est entré en vigueur le 18 décembre 2023.

Il est possible pour quiconque le désire de prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la Municipalité aux heures normales d'ouvertures ou de le consulter

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

- La taxe imposée sur la fourniture d'un service téléphonique servant au financement des centres d'urgence passe de 0,46 \$ à 0,52 \$ à partir du 1^{er} janvier 2024 ;
- La somme sera indexée automatiquement, les années subséquentes, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation sur les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif pour la période de 12 mois qui se termine au 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Donné à Saint-Romain ce 18 décembre 2023.

Nicole Chicoine

Directrice générale /greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Nicole Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, certifie par la présente que j'ai affiché, selon l'article 4 du *Règlement 2019-316 déterminant le mode de publication des avis publics*, le présent avis public concernant le règlement # 2022-336 au bureau municipal, ainsi que sur le site internet de la Municipalité (<https://www.st-romain.ca/>), en date du **18 décembre 2023**.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **dix-huitième** jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.

Nicole Chicoine, directrice générale